



Est-il possible de supprimer affiliation ?

Par **enelyl**, le **16/05/2017 à 15:50**

bonjour
j'ai un père qui a quitté la famille lorsque j'avais 7ans, il est entré en prison et à sa sortie j'avais 14 ans.
il a "pourris" mon existence par des insultes, appels anonymes etc
..il n'a jamais eu le rôle de père, n'a jamais payé la pension alimentaire donc n'a jamais eu son rôle de père, il n'a d'ailleurs jamais travaillé et était allergique au travail (il touche maintenant le minimum vieillesse avec fierté)
je m'en suis sortie seule avec l'aide de ma mère qui a touché l'allocation orphelin.
je suis maintenant à mon compte, je me construis un patrimoine et j'ai fait un testament.
mais j'aimerais ne plus avoir au dessus de ma tête une épée de damoclès ... j'entends pas là que j'ai peur de devoir payer pour lui pour la maison de retraite ou autres charges comme une pension etc ...
est-il possible de me désolidariser de cet homme qui n'est pas un père pour moi ? j'utilise son nom mais j'ai rattaché celui de ma mère. Je n'ai pas d'enfants je travaille pour préparer ma retraite, pas la sienne.
merci si vous avez des infos à me doner

Par **morobar**, le **16/05/2017 à 16:08**

Bonjour,
Ce n'est pas encore possible.
Mais si un jour vous êtes appelé à remplir cette obligation alimentaire, vous pourrez faire valoir l'indignité du comportement paternel (code civil 207).

Par **enelyl**, le **16/05/2017 à 21:07**

merci je mets cette info de coté.